



CAP N° 8 entrée école d'Aide-Soignant

Juillet 2017

Les délégués CGT de la CAP N° 8 vous informent de leur demande auprès du Directeur Général d' une convocation pour une CAP N° 8 extraordinaire.

Lors de la CAP N° 8, pour l'entrée à l'école d'Aide Soignant, du 29 juin 2017, (ASH + de 8 ans et + de 3 ans) le président a suspendu la séance pendant l'intervention du délégué CGT.

De ce fait vos représentants n'ont pu expliquer, démontrer par une argumentation détaillée, des incohérences sur la notation des agents et l'importance de revoir ces tableaux de cotation.

De plus, sans pouvoir émettre un vote, la DRH a établi et affiché la liste des agents retenus avec l'accord de l'autre organisation syndicale siégeant à cette CAP.

Pour la CGT, ces méthodes sont inacceptables et une entrave à l'expression de nos représentants dans la défense des intérêts du personnels hospitaliers.

C'est la porte ouverte à toutes les dérives et « accords entre amis ».

Nos serons attentifs, intransigeant pour que cela ne puisse se reproduire dans les autres CAP.

Un courrier a été envoyé au Ministère de la santé, à l'ARS, au Préfet et à la Fédération CGT Santé.

**Allo CGT : GM/CMP : 51.864, 51.865 ; NHE :50.400 ;
H.Nord : 50.803**